Nations Unies S/PV.5803

Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5803e séance

Vendredi 14 décembre 2007, à 10 h 15

New York

Président :	M. Mantovani	(Italie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Belle
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Panama	M. Soler-Torrijos
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2007/699)

07-64470 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2007/699)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre, document S/2007/699. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/732, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je tiens à informer le Conseil que la présidence du Conseil a rencontré les représentants des parties, qui ont confirmé que celles-ci maintenaient leurs positions bien connues au sujet de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Se fondant sur ces rencontres, et avec l'assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1789 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.